

AUCH : Action canicule 2016

Recensement des personnes vulnérables



AUCH : Action canicule 2016

La commune d'Auch procède au recensement des personnes plus particulièrement vulnérables aux vagues de chaleur.

Conformément à la loi du 30 juin 2004, une inscription sur le registre communal est possible pour les personnes âgées de 65 ans et plus, les personnes à partir de 60 ans reconnues inaptes au travail et les personnes adultes reconnues handicapées résidant seules à leur domicile.

Cette inscription permettra, en cas de déclenchement du Plan Canicule par le préfet, d'établir un lien avec les personnes qui seraient particulièrement isolées et leur porter assistance si nécessaire.

L'inscription sur cette liste ne peut se faire qu'avec l'accord des personnes concernées, qui sont invitées à remplir (ou faire remplir par un proche identifié) un formulaire disponible en mairie.

Ce document peut être renvoyé directement à la mairie (service Population) place de la Libération, 32000 AUCH.

Il peut aussi être renseigné avec l'aide d'un des professionnels intervenant habituellement auprès de ces personnes (service de soins infirmiers, aide à domicile, médecin, infirmière libérale...)

Attention : seuls ces professionnels déjà connus de vous sont autorisés à intervenir dans cette procédure.

Ne répondez à aucune autre sollicitation et, en cas de doute, appelez la mairie (05 62 61 66 00) ou le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Auch (CIAS) au 05 62 60 61 40.

à Toute personne inscrite sur ce registre peut faire valoir auprès du maire son droit d'accès et de rectification aux informations la concernant (Loi du 6 janvier 1978)